



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE BARBAGGIO

COURRIER ARRIVÉE
LE 24/07/2019
N° 19-624



7594

Mairie de Barbaggio
20253 Barbaggio

à

Monsieur le Président du Conseil
Exécutif
Collectivité de Corse
22 Cours Grandval
BP 215
20187 Ajaccio Cedex

Barbaggio le 19 juillet 2019

Monsieur le Président,

Par délibération N° ARR 19/364 CE en date du 2 juillet 2019, le Conseil Exécutif de Corse a arrêté le projet de modification n°1 du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) visant à rétablir la carte des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA).

Après examen de ce projet je me permets de vous faire part de mon avis :

- force est de constater que vous ne tenez pas compte du site classé et des zones de constructions délimitées par ce site classé, qui créent une continuité entre les communes de Barbaggio et de Patrimonio.
- De plus, vous n'avez pas intégré des vignes dans les Espaces Stratégiques Agricoles (ESA).

Souhaitant que mon avis soit pris en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Maire.

Etienne MARCHETTI

